

Systiva®

Traitement de semences des céréales

Composition : 333 g/L de fluxapyroxad

Formulation : Suspension concentrée pour traitements de semences (FS)

AMM n° :2140051

BASF ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées dans le tableau ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation à d'autres usages tels que prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Usages autorisés :

Cultures	Type de traitement / Cibles	Doses	Nombre d'applic.	DAR
Orge	Traitement de semences : Champignons autres que pythiacées : fusarioses (<i>Microdochium nivale</i>), helminthosporiose (<i>Drechslera gramineum</i>) et charbon nu (<i>Ustilago nuda</i>) sur orge d'hiver uniquement Maladies des parties aériennes : oïdium, ramulariose, helminthosporiose (<i>D. teres</i>), rhynchosporiose, rouille naine	150 mL/q	1	DAR F
Blé	Traitement de semences : Champignons autres que pythiacées : fusarioses (<i>M. nivale</i> , <i>Fusarium sp</i>), carie (<i>Tilletia caries</i>) Maladies des parties aériennes : oïdium, rouille brune, rouille jaune et septoriose	150 mL/q	1	DAR F
Triticale	Traitement de semences : Champignons autres que pythiacées : (<i>Fusarium sp</i>)	150 mL/q	1	DAR F
Seigle	Traitement de semences : Champignons autres que pythiacées : (<i>Fusarium sp</i>)	150 mL/q	1	DAR F
Avoine	Traitement de semences : Champignons autres que pythiacées : (<i>Fusarium sp</i>)	150 mL/q	1	DAR F
PORTE- GRAINE Graminées fourragères	Traitement de semences : Champignons autres que pythiacées et également autorisé sur les pythiacées	150 mL/q	-	-

**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS :
UTILISER LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC
PRECAUTIONS AVANT TOUTE UTILISATION,
LISEZ L'ETIQUETTE ET
LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT**

BASF
We create chemistry

**Traitement de
semences**

- ⇒ Ne pas utiliser les semences traitées pour l'alimentation animale ou humaine.
- ⇒ Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, le produit doit être entièrement incorporé dans le sol ; s'assurer que les semences le sont également en bout de sillons.
- ⇒ Pour protéger les oiseaux et les mammifères sauvages, récupérer toute semence accidentellement répandue.

Classement toxicologique :



Mention d'avertissement : **Attention**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Contient 1,2-BENZISOTHIAZOL-3(2H)-ONE. Peut provoquer une réaction allergique.

Equipements de Protection Individuel :

L'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

Le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage/ déshabillage).

Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI		PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LA PHASE DE TRAITEMENT DES SEMENCES :		PROTECTION DU SEMEUR :	
		Pendant le mélange / chargement, le calibrage et le nettoyage du matériel	Pendant l'ensilage	Pendant le chargement du semoir et son nettoyage	Pendant le semis
Gants en nitrile NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)		✓ Réutilisables	✓ Réutilisables si nécessaire	✓ Réutilisables	✓ Réutilisables en cas d'intervention sur le semoir
EPI Vestimentaire conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1		✓	✓	✓	✓
EPI Partiel blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)		✓ EPI partiel OU Combinaison de protection catégorie III type 5/6		✓	
Combinaison de protection de catégorie III type 5/6					
Lunettes ou Écran Facial certifiés EN 166 (CE, sigle 3)		✓	✓	✓	
Protection Respiratoire demi-masque filtrant anti- aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi-masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3		✓ P2 minimum si nécessaire	Lunettes et Protection respiratoire P2 minimum si poste non équipé d'un extracteur de poussières	✓ P2 minimum	
Bottes certifiées EN 13 832-3		✓		✓	

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translu-
cide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée
pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Réglementation transport ADR : classe 9 (ONU 3082)

Conditionnement : fût de 200 l et conteneur de 1000 l

La substance active

Le *fluxapyroxad* appartient à la famille chi-
mique des pyrazole-carboxamides, incluse
dans le groupe C2 de la classification
FRAC, celui des SDHI.

Nom chimique (IUPAC) : 3-(difluorométhyl)-
-1-méthyl-N-(3',4',5'-trifluoro[1,1'-biphényl]-2-
yl)-1H-pyrazole-4-carboxamide.

Formule brute : C₁₈H₁₂F₅N₃O

Masse molaire : 381,31

Le produit formulé : Systiva

Propriétés physiques et chimiques

Densité : 1,16

Inflammabilité : non applicable

Temp. limite de stockage : 0° - +40°C

Toxicologie :

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : > 2000 mg/kg

LMR européenne :

Se reporter au site :

[http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/
index.cfm](http://ec.europa.eu/sanco_pesticides/public/index.cfm)

Intérêt du produit

Systiva, traitement de semences, se ca-
ractérise par son large champ d'activité
sur les principaux pathogènes des cé-
réales. Le produit permet de lutter contre
les maladies des semences sur blé, triti-
cale, orge, seigle et avoine, mais aussi de
protéger les céréales contre les maladies
foliaires majeures. Sa systémie lui confère
une bonne durée de protection.

Systiva présente une très bonne sélecti-
vis-à-vis des céréales.

Mode d'action

Le *fluxapyroxad* agit spécifiquement sur la
succinate déshydrogénase (SDH), enzyme-
clé de la chaîne respiratoire mitochondriale
située au carrefour de deux voies métabo-
liques essentielles à la vie des cellules fon-
giques. Cette inhibition de la SDH affecte
d'une part la production d'énergie (ATP) pro-
duite par la chaîne respiratoire et d'autre part
la production d'acides aminés, de lipides et
d'acides gras (métabolites indispensables au
fonctionnement cellulaire) au niveau du cycle
de Krebs.

Il appartient au groupe 7 [SDHI : Succinate
DeHydrogenase Inhibitor, famille des pyra-
zole-carboxamides] de la classification FRAC.

Conditions d'application

BASF recommande l'utilisation de **Systiva**
sur orge uniquement à la dose homologuée

150 mL/q

associé à **Premis 25 FS** à la dose de 200
mL/q (**Premis 25 FS** assure l'efficacité et la
gestion des modes d'actions contre le char-
bon nu). Une spécialité insecticide peut être
ajoutée à **Systiva**. Respecter la réglementa-
tion en vigueur sur les mélanges.

Afin de prévenir ou de limiter l'évolution des
résistances au mode d'action SDHI, le traite-
ment foliaire appliqué après **Systiva** sur orge
ne doit pas contenir de substances à mode
d'action SDHI.

N'appliquer le produit que sur des se-
mences sèches ayant une bonne valeur ger-
minative.

Compatibilité

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

Préparation de la bouillie

Nous recommandons de traiter avec un volume global compris entre 0,8 et 1,0 litre de bouillie par quintal de céréales.

Avant le traitement, la machine de traitement doit être réglée avec précision.

Aérer les locaux de préparation de bouillie de traitement de semences.

Élimination des fonds de cuve et des eaux de rinçage : se référer à la réglementation en vigueur.

Précautions d'emploi

Cf. précautions générales d'emploi

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert BASF, 0 800 100 299, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

BASF France S.A.S.
Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY cedex
Tel : 04.72.32.45.45

Avertissements et précautions générales d'emploi

Remarques générales concernant tous les produits

IMPORTANT :

Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com.

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

BASF rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

BASF garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'Autorisation de Mise en Marché délivrée par les Autorités compétentes françaises.

NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident, appeler le 01 49 64 57 33

Fiche de données de sécurité disponible sur www.basf-agro.fr ou www.quickfds.com

Précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage propres au produit.



Conserver hors de la portée des enfants.

Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 modifié par l'arrêté du 12 juin 2015 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06 (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331) 
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08 

Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthriinoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthriinoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthriinoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthriinoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

Avertissements et précautions générales d'emploi

PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout relargage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides et des EPI via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière A.D.I.VALOR ou autre service de collecte spécifique.

BASF France - Division Agro
21 Chemin de la Sauvegarde
69134 ECULLY Cedex
Tel 04 72 32 45 45

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ



▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.



▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.



▶ Surveillez les conditions météorologiques.



▶ Protégez les points d'eau.



▶ Protégez les pollinisateurs.



▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI